



Placette témoin «Afrika» à Valens (SG), dans la vallée de la Tamina, en 2003 et en 2021 (médaillon). Les placettes témoins servent à contrôler les résultats et à l'assurance qualité mais elles favorisent aussi le partage de connaissances et d'expériences. Photos: Raphael Schwitter et Christian Rüschi

# Expériences sylvicoles à partir de placettes témoins

L'été dernier, le Centre de sylviculture de montagne a bouclé le projet de l'OFEV «Mise en valeur de l'expérience sylvicole à partir des placettes témoins NaiS». Il visait essentiellement à progresser dans l'application et l'ancrage dans la pratique de l'analyse des effets.

**Christian Rüschi\*** | La méthode de travail avec analyse des effets sur les placettes témoins a été introduite en 1996 dans l'aide à l'exécution «Soins minimaux pour les forêts à fonction protectrice», remplacée en 2005 par le concept NaiS (gestion durable des forêts de protection). À l'époque, les soins aux forêts de protection se faisaient dans le cadre de projets sylvicoles. Le travail sur les placettes témoins était étroitement lié à la planification forestière.

\*Christian Rüschi travaille au Centre de sylviculture de montagne [CSM].

Aujourd'hui, l'analyse des effets sur les placettes témoins est devenue l'un des quatre éléments du contrôle des résultats dans le cadre du NaiS. Lors de ce contrôle, les cantons mettent en œuvre l'analyse des effets sur des placettes témoins. Grâce au travail réalisé avec ces dernières, les responsables de l'exploitation peuvent observer et documenter l'effet de leurs mesures ou de l'absence délibérée de mesures. Les connaissances acquises grâce à l'analyse des effets contribuent à améliorer les connaissances sylvicoles et servent à garantir l'assurance qualité dans le cadre

des soins sylvicoles en forêt protectrice. L'accent a changé en termes de priorités et été mis sur l'assurance qualité, ainsi que sur l'acquisition, la sécurisation et le partage des connaissances expérimentales.

## Objectif du projet

Le projet de quatre ans financé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) «Mise en valeur de l'expérience sylvicole à partir des placettes témoins NaiS» a favorisé la mise en œuvre et l'ancrage du travail avec ces placettes dans la pratique forestière. Dans ce contexte, le Centre de sylviculture

de montagne (CSM) disposait de moyens supplémentaires pour le conseil, la formation et le soutien des services forestiers cantonaux ainsi que pour développer des aides à la mise en œuvre. Des interviews avec les responsables cantonaux des forêts protectrices ont été le point de départ de ce travail, fournissant des informations par canton sur l'état d'avancement des travaux, les mesures à prendre et les besoins.

#### Activité de formation et de conseil

Le CSM a fourni des conseils sur les aspects liés au travail sur les placettes témoins et à l'analyse des effets pendant la durée du projet. Des personnes extérieures ont accepté de participer à des analyses des effets. Leur mission principale consistait à apporter un point de vue extérieur impartial, qui ne soit ni influencé par des connaissances préalables ni par des expériences locales sur la placette témoin.

Le personnel du CSM a ainsi participé à près de 30 analyses des effets pendant la durée du projet. Pour certains cantons, des cours ont été organisés sur des aspects spécifiques tels que la mise en place de placettes témoins dans les jeunes forêts, la formulation d'objectifs d'étape mesurables

ou la détermination du moment approprié pour l'analyse des effets. En octobre 2023, un cours «Bases du travail avec les placettes témoins et l'analyse des effets avec focalisation sur la mise en œuvre pratique» a eu lieu à Kriens (LU) avec des participants et participantes de huit cantons.

#### Élaboration d'outils d'aide

Deux publications ont été élaborées. L'objectif de ces documents est de rendre la méthode et son utilité plus tangibles pour le personnel de terrain à l'aide d'exemples pratiques: le document de base «Analyse des effets sur les placettes témoins – Qu'est-ce et à quoi ça sert?» (en allemand) explique la collecte d'expériences à partir des placettes témoins, le contrôle de la transposition et la mise en œuvre des enseignements. Le «Guide pour la mise en œuvre pratique» (en allemand) explique en détail le travail concret avec les placettes témoins et l'analyse des effets qui s'ensuit. Il présente des conseils pratiques, des aides et des recommandations par et pour le personnel actif sur le terrain.

Afin que les résultats et les conclusions des analyses des effets puissent être bien documentés et consignés pour une

utilisation ultérieure, un «procès-verbal d'analyse des effets» (en allemand) a été développé. Il complète le formulaire NaiS 5 par des questions sur les connaissances, les résultats et leur transposition à d'autres placettes.

Le formulaire NaiS d'analyse des effets a aussi été remanié et augmenté. L'objectif est de créer une nouvelle application en ligne pour le formulaire 5 «Analyse des effets», générable directement à partir de l'application existante du formulaire 2. La réalisation technique est prévue, mais la mise en œuvre n'a pas encore eu lieu. Parallèlement, la plateforme des placettes témoins SuisseNaiS a été rénovée.

Dans les régions forestières 2+3 du canton de Saint-Gall, de très bonnes expériences ont été faites dans le cadre du projet avec un groupe pratique pour l'analyse des effets. Dans ce cadre, d'autres forestiers et forestières et ingénieurs forestiers et ingénieures forestières de cette région sont impliqués pour les différentes analyses des effets, en plus des personnes directement responsables de l'exploitation. On dispose ainsi d'un réservoir d'expériences sylvicoles nettement plus étendu pour la réflexion critique sur les résultats

## QU'EST-CE QU'UNE PLACETTE TÉMOIN?

En forêt, les processus sont lents et l'effet des mesures ne peut souvent être évalué qu'après des décennies. Il n'est pas toujours évident de savoir quelle approche sylvicole permet d'obtenir les meilleurs résultats, d'où l'utilité de l'analyse des effets sur des placettes témoins. Sur environ un hectare, les responsables de l'exploitation observent et documentent l'évolution de la forêt.

Tous les deux ans, une analyse est effectuée pour vérifier l'effet des mesures prises (ou sciemment omises). Les observations et les expériences sont analysées de manière critique dans le cadre d'une discussion entre spécialistes. Ensuite, les conclusions sont examinées pour déterminer si elles peuvent être appliquées à d'autres situations.

Cela constitue le noyau sylvicole du contrôle des résultats en forêt protectrice. Les placettes témoins contribuent à l'assurance qualité; elles favorisent aussi le partage des connaissances empiriques qui aident à gérer plus efficacement la forêt protectrice.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'UTILISATION DES PLACETTES TÉMOINS

- Les placettes témoins doivent être définies par les personnes responsables de l'exploitation locale dans des endroits où elles souhaitent obtenir des réponses à des questions. L'intérêt personnel est une condition préalable à un bon travail sur les placettes témoins, à l'entretien et à la documentation continue sur le long terme.
- La condition la plus importante pour une analyse des effets réussie est la volonté des responsables locaux de l'exploitation d'apporter leurs questions et expériences sylvicoles concrètes dans le processus.
- Lors de l'établissement de placettes témoins, il est essentiel de coordonner les questions et le programme d'observation. Les incertitudes concernant l'influence des ongulés sauvages sur le rajeunissement de la forêt peuvent être clarifiées à l'aide d'enclos-témoins combinés à des relevés au compas solaire.
- Il est judicieux de privilégier la qualité sur la quantité! L'expérience montre qu'un forestier qui combine les fonctions de chef d'exploitation et de responsable parvient à s'occuper de 1 à 2 placettes témoins dans un triage de taille moyenne.
- Dans le travail quotidien des responsables d'exploitation, la sylviculture et le travail sur les placettes témoins sont souvent, et de plus en plus, relégués au second plan par des tâches apparemment plus urgentes. Les forestiers et forestières ont en permanence pour mission d'identifier et de prioriser ce qui est urgent et important. Il faut s'assurer que les placettes témoins soient régulièrement replacées en tête de liste des dossiers en suspens.

d'une placette témoin. Parallèlement, les forestiers et forestières impliqués se familiarisent avec la réalisation d'analyses des effets et les nouvelles connaissances sont directement partagées et multipliées.

En novembre 2022, des spécialistes – du forestier ou de la forestière de triage au responsable de la forêt protectrice – de toute la Suisse se sont réunis pour la première fois dans le cadre du pool d'experts et d'expertes pour l'analyse des effets. L'objectif de ce groupe est de discuter lors de rencontres annuelles des principes fondamentaux de la méthode et de réunir les personnes intéressées par une intervention extérieure dans les analyses des effets.

### Études de cas traitées

L'élaboration d'études de cas doit permettre de montrer quelles connaissances ou quels résultats peuvent être obtenus à partir de placettes témoins. Les ouragans «Vivian» et «Wiebke» de février 1990 ont laissé derrière eux de vastes zones de chablis dans les forêts de la commune de Pfäfers (SG). Les responsables ont décidé de laisser une grande quantité de bois endommagé et de renoncer en grande partie à la lutte contre le scolyte.

Raphael Schwitter a observé et documenté l'évolution depuis 1990 pour la commune de Pfäfers, avec quatre placettes témoins d'orientation différente. L'expérience acquise est désormais disponible sous forme de textes et d'images pour chaque placette témoin. Un bilan récapitulatif permet de tirer des conclusions applicables à d'autres placettes.

### Conclusion et perspectives

Dans certains cantons, le travail avec les placettes témoins et l'analyse des effets est bien établi. Ce n'est toutefois pas encore le cas sur l'ensemble du territoire. Grâce aux bases et aux activités révisées dans le cadre du projet, de meilleurs outils sont désormais disponibles pour ancrer davantage le travail sur les placettes témoins dans la pratique et le faire progresser.

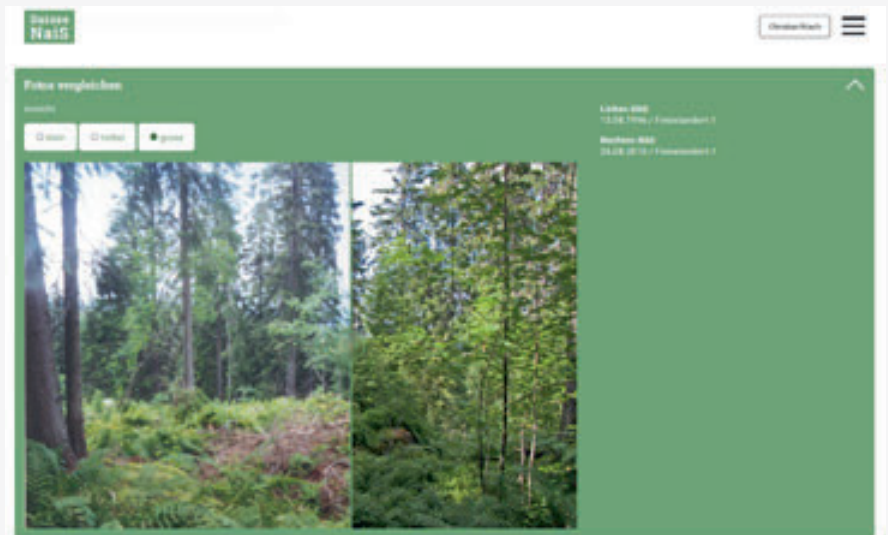
L'OFEV prévoit d'intégrer les résultats du projet, tels que le document de base et le guide, dans la révision actuelle du NaiS. Même après la fin du projet, le Centre de sylviculture de montagne se tient volontiers à disposition pour des conseils et des formations sur l'analyse des effets et les placettes témoins. Il tient à partager les connaissances et les expériences acquises dans le cadre du projet avec les spécialistes intéressés. ■

## SUISSENAIS 2.0

La nouvelle plateforme des placettes témoins (suissemais.ch) est en ligne depuis l'été 2023. Le transfert des données sur la plateforme par les services forestiers cantonaux est en cours. SuisseNaiS offre beaucoup de nouvelles possibilités et doit améliorer l'échange d'expériences pour la gestion des forêts de protection dans toute la Suisse.



Des cartes et des résumés succincts permettent un aperçu rapide. En outre, les fonctions de recherche ont été considérablement étendues.



Sur le nouveau SuisseNaiS, les changements sur les placettes témoins peuvent être facilement saisis à l'aide de séries chronologiques de photos, et rendus visibles grâce à l'outil de comparaison.



Scanner le code QR pour accéder à suissemais.ch.



Scanner le code QR pour accéder aux résultats du projet sur gebirgswald.ch [en allemand].